

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Economie, social, inégalités (France) > Finance (France) > **Procès - Campagne « évvasion fiscale » : Apple condamnée, Attac agit pour « (...)**

## **Procès - Campagne « évvasion fiscale » : Apple condamnée, Attac agit pour « l'intérêt général »**

mercredi 28 février 2018, par [Attac France](#) (Date de rédaction antérieure : 23 février 2018).

**L'ordonnance de référé opposant Apple à Attac a été rendue ce vendredi 23 février 2018 : Apple est déboutée de l'ensemble de ses demandes et est condamnée à verser 2 000 € à Attac !**

Ce jugement était rendu à la suite d'une assignation en référé déposée par Apple devant le tribunal de grande instance de Paris pour empêcher toute future action d'Attac dans ses magasins. Le jugement du tribunal est limpide : « La simple pénétration de militants dans l'enceinte du magasin Apple Store Opéra, ou dans d'autres magasins situés en France, sans violence, sans dégradation, et sans blocage de l'accès du magasin à la clientèle, ne suffit pas à caractériser un dommage imminent justifiant de limiter le droit à la liberté d'expression et à la liberté de manifestation des militants de l'association Attac, qui agissaient conformément aux statuts de l'association, et dans le cadre d'une campagne d'intérêt général sur le paiement des impôts et l'évasion fiscale. »

Alors que l'évasion fiscale pratiquée par Apple affaiblit les finances publiques, il aurait été scandaleux que la justice protège Apple et condamne une association qui défend l'intérêt général, avec des actions citoyennes non violentes. Au final, non seulement les accusations d'Apple sont rejetées en bloc, - Apple « parle des "actes de vandalisme", ou des actions ayant mis en péril la sécurité des employés et des clients [...] sans en justifier par la production de pièces probantes » -, mais le tribunal confirme le caractère d'intérêt général de la campagne d'Attac.

Comme le rappelle Dominique Plihon, porte-parole d'Attac France : « nos actions visent à ce qu'Apple, la plus grande multinationale du monde, paie sa juste part d'impôts dans les pays où elle exerce réellement ses activités et accepte le redressement fiscal de 13 milliards d'euros que lui réclame la Commission européenne en retirant son recours devant la Cour de justice de l'Union européenne. »

Pour Aurélie Trouvé, porte-parole d'Attac France : « Avec la campagne #ApplePayeTesImpôts, nous avons constaté un ras-le-bol de la grande majorité de la population face à l'impunité fiscale des ultra riches et des multinationales. Au rassemblement du 12 février devant le TGI de Paris, l'ensemble des représentant·e·s associatifs, syndicaux et politiques ont accueilli positivement l'idée d'une "alliance pour la justice fiscale". Ce jugement est donc un encouragement à poursuivre et amplifier la mobilisation pour que les multinationales paient enfin leur juste part d'impôts. »

Les militant·e·s d'Attac attendent sereinement un éventuel appel d'Apple et vont désormais consacrer toute leur énergie à la préparation de nouvelles actions pour la justice fiscale, notamment à l'occasion de l'examen du projet de loi contre la fraude fiscale prévu avant cet été. Attac invite d'ores et déjà à se mobiliser pour le procès de Nicole Briend le 7 juin à Carpentras (suite à une

plainte de BNP Paribas) et pour les 20 ans de notre association prévus le 2 juin prochain à la Bellevilloise à Paris.

**Attac France**

---

---

**P.-S.**

\* Attac, 23 février 2018 :

<https://france.attac.org/actus-et-medias/salle-de-presse/article/proces-applecontreattac-apple-condamnee-attac-agit-pour-l-interet-general>